

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2010

Présents : M. NOLLET, Maire

MM.VANDERZWALM, BROCHET, Mme WÉMAUX, Adjoints

Mmes FOYART, LEDENT, MEUNIER, PICQUE,

MM. BINCTIN, CAPLET, COLLERY, HUSSE, KOENIG, OGIEZ, Conseillers

Absents excusés et représentés : Mme LOUMIKOU, MM.HECQUET, PERRAS

Absente excusée : Mme DROUART

Absent : M. PATTYNE

Secrétaire de séance : Mme PICQUE

La séance est ouverte à 20h 35.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M.NOLLET demande et obtient l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire en questions diverses :

4-4 Projet d'implantation de garages rue Léon Jouhaux.

Puis il commente le volet informations.

INFORMATIONS

1- Non Exercice Droit de Prémption Urbain

- propriété sise 53 rue Robert Guerlin, cadastrée AJ 107 et 109
- propriété sise 7 rue du Ponceau, cadastrée AI 72, « Le Ponceau Nord »
- propriété sise 47 rue Robert Guerlin, cadastrée AJ 105
- propriété sise 10 allée Jacques Brel, cadastrée AK 426 « Le Tournant »
- propriété sise 9 rue Albert Camus, cadastrée AK 289 « Le Champ Bourdin »

2- Rentrée 2011

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural, qui fait obligation aux services de l'État de signaler les mesures éventuelles à envisager avec un délai courant sur 2 rentrées scolaires, Monsieur l'Inspecteur d'Académie attire notre attention sur la situation de l'école élémentaire Berthe Fouchère pour la rentrée 2011.

Compte tenu de la population scolaire actuelle et en fonction de projections effectuées par les services de l'Inspection d'Académie, une mesure de retrait d'emploi pourrait se profiler.

Le Conseil Municipal restera vigilant.

3- École Maternelle Denis Forestier

Madame DAVID, Directrice nous informe que l'équipe de l'école maternelle Denis Forestier connaîtra un changement pour la rentrée scolaire 2010.

En effet, Mme TONNELIER quitte définitivement le monde du travail à la fin de l'année scolaire.

C'est avec émotion que Madame DAVID, Directrice depuis 5 ans, nous annonce son départ pour une autre école. Elle se rapproche de son domicile avec une affectation à l'école d'Estrées Saint Denis.

4- Contrat Unique d'Insertion (C.U.I)

Dans sa dernière réunion du 6 mai, l'Assemblée délibérante a décidé le recrutement de 2 personnes sur la base de 20 heures par semaine chacune dans le cadre des C.U.I.

Après recherche et instruction avec l'aide de la Mission Locale pour l'Emploi, M. Jonathan ALCADIEN résidant à RIEUX et M. Kévin LEGRAND résidant à LAIGNEVILLE commenceront leur activité, à compter du lundi 5 juillet 2010.

Leurs missions sont axées principalement sur l'entretien des espaces verts.

5- Remerciements

Par courrier du 21 Mai, La Petite Reine Brenouilloise remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée au titre du budget primitif 2010.

Par courrier en date du 24 juin, l'Atelier Théâtral de Brenouille remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée dans le cadre du budget primitif 2010 qui permettra d'assurer les charges liées à une relance éventuelle de l'activité lors de la prochaine rentrée.

6- Gestion du RASED

Les différentes collectivités adhérentes au RASED ont été sollicitées pour assumer, à compter de janvier prochain, la gestion comptable du RASED.

Seules deux communes ont répondu : LES AGEUX et PONTPOINT.

La première précise qu'elle ne peut assurer cette fonction.

La seconde est susceptible d'accepter. Mais finalement un courrier reçu en Mairie le 05/07/2010 indique une réponse négative.

Le RASED est installé à BRENOUILLE depuis 1995 et les frais inhérents à son fonctionnement sont à la charge de la Commune.

M.NOLLET indique qu'il faudra estimer le montant des charges courantes ainsi que les frais de personnel pour les répartir entre les différentes communes.

7- Travaux en cours

Un document joint en annexe est commenté.

Pour l'aménagement du Bas de Brenouille, les appels d'offre ont été réalisés. Nous sommes en attente de la subvention de l'état pour l'enfouissement des réseaux (FACÉ) et donc les ordres de service n'ont pas été signés.

Le Conseil Général ne subventionne plus l'enfouissement des réseaux.

Pour le point « entretien chauffage » M.NOLLET demande que M.CANDELIER, plombier chauffagiste de métier, assiste à toutes les réunions.

Pour le point « aménagement cour maternelle » la CAO se tient le 12/07/2010.

8- Prochaine réunion du Conseil Municipal

La date de la prochaine réunion de l'assemblée est prévue fin septembre. La date sera précisée au moment opportun.

9- Reprise de P.S.M par PAPREC

Le tribunal d'instance a retenu la candidature de la société PAPREC exerçant des activités de recyclage.

Elle pense embaucher une centaine de personnes à la création avec pour objectif sur 3 ans, d'atteindre le nombre de 300 salariés.

10- Indemnité de Logement des Instituteurs

Monsieur le Préfet nous informe que le taux de revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs a été fixé à 1,10% pour l'année 2010.

11- Départ du Principal du Collège

M.BLEUVEN quitte le Collège René CASSIN de Brenouille. Il est muté au Collège FAUQUEUX de BEAUVAIS.

Monsieur le Maire regrette le manque de contacts avec ce principal.

Mme RENAULT, principal adjoint de MARGNY-LES-COMPIEGNE, est nommée principal du Collège de Brenouille.

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le dossier est présenté par M.VANDERZWALM.

Il interroge ses collègues sur les observations qu'ils pourraient apporter sur ce procès-verbal.

Par procuration M.PERRAS souhaite modifier -page 11-titre 7-7 : « il » propose – par « M.PERRAS » propose.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée délibérante du 6 mai 2010 sous réserve de la modification demandée.

2 – Rapport annuel sur l'Assainissement

M.NOLLET commente ce rapport.

La loi n° 95.101, dite loi BARNIER du 2 février 1995 et son décret d'application n°95.635 du 6 mai 1995 impose au Maire et au Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (lorsque la compétence sur l'eau et l'assainissement

lui a été transférée) de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice donc avant le 30 juin 2010 pour l'exercice 2009.

Ce rapport doit fournir des indicateurs techniques et financiers.

2-1 Service public de l'eau potable

Cette compétence est exercée par le Syndicat des Eaux.

2-2 Service public de l'assainissement

Le dossier complet est consultable en Mairie.

M.NOLLET distribue une facture Lyonnaise des Eaux concernant les habitants de Brenouille exclusivement. La consommation moyenne chez nous est plutôt de 100m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, reconnaît avoir été informé sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2009 et n'avoir aucune remarque à formuler.

3 – Personnel Communal

M.NOLLET expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées actuellement au niveau du fonctionnement du personnel des écoles et de la cantine.

Madame LENOIR a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai. Durant son absence pour longue maladie, elle a été remplacée dans ses tâches par des vacataires.

Compte tenu de la diversité des missions à accomplir (ménage, cantine....) et des réglementations en matière d'hygiène, pour la cantine notamment, de plus en plus draconiennes, il peut être judicieux de réfléchir à la création d'un poste en substitution de celui occupé par Madame LENOIR comportant une mission d'encadrement.

La mise en place du périscolaire à compter de septembre prochain ne sera pas non plus sans conséquence sur les besoins en personnel pour la cantine.

Le périscolaire et le repas de midi sont deux services gérés par des entités différentes CCPOH et Mairie.

On ne peut cependant concevoir qu'un enfant pris en périscolaire ne puisse prendre son repas à la cantine si la famille le souhaite.

La CCPOH n'a toujours pas transmis au Maire la liste des enfants retenus pour le périscolaire. Aussi, il convient de surseoir à une prise de décision définitive sur les besoins en matière de personnel et le profil du poste précédemment occupé par Madame LENOIR.

4 – Questions Diverses

4-1 Instauration caution

Le dossier est présenté par M.BROCHET.

Il a été constaté à plusieurs reprises que les locaux mis à disposition des associations locales n'étaient pas restitués dans leur état d'origine.

Il existe une convention, signée par les responsables des dites associations. Trop souvent elle n'est pas respectée.

A.KOENIG dit qu'il faut être très vigilant lors de l'état des lieux mais celui-ci est difficile à réaliser par une seule personne et dans un temps limité.

K.FOYART indique que le mobilier actuel date de 1993 et qu'il serait souhaitable de le renouveler. Elle propose d'intégrer un pourcentage d'investissement de mobilier dans le prix de la location.

J.BROCHET stipule, à la demande des conseillers, que le montant de cette caution ne devra pas figurer dans les bilans des associations lors de leur demande de subvention.

Après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'instaurer, afin de sensibiliser les bénéficiaires des locaux, une caution d'un montant de 300 €, permettant de procéder, si besoin, à la remise en état des locaux laissés dégradés.

4-2 Décision Budgétaire Modificative

Le dossier est présenté par M.BROCHET.

Les annonces légales ne doivent plus figurer dans les articles (21) mais imputées au 2033 « Frais d'insertion » dans le BP 2010.

Il convient d'inscrire au 2033 la somme de 3 000 € :

- * 1 000 € (réfection cour école élémentaire) venant du 2113 (travaux engagés)
- * 1 000 € (réfection cour école maternelle) venant du 2113 (travaux engagés)
- * 1 000 € (aménagement logement rue Robert Guerlin) venant du 2135 (pas de réponse pour la subvention au titre de la DGE. Le logement sera vacant le 01/09/2010).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le changement d'article en ce qui concerne l'imputation des annonces Légales à l'article 2033 « Frais d'Insertion ».

4-3 Transfert patrimoine

Le dossier est présenté par M.VANDERZWALM.

Dans le cadre des renégociations du contrat Assainissement, les 5 Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux se sont regroupées pour obtenir de meilleures prestations à un coût moindre.

Au cours des négociations certains ouvrages communaux sont proposés pour un transfert au Syndicat Intercommunal des Eaux. Il s'agit notamment de canalisations constituant des dorsales.

Pour la Commune de Brenouille, il s'agit de 790 ml de réseaux gravitaires d'eaux usées de diamètre 200 mm implantés rue de la Libération.
En cas d'acceptation de ce transfert, l'entretien incomberait à la structure intercommunale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le transfert au Syndicat Intercommunal des Eaux de 790 ml de réseaux gravitaires d'eaux usées de diamètre 200 mm implantés rue de la Libération.

4-4 Projet d'implantation de garages rue Léon Jouhaux

Le dossier est présenté par M.VANDERZWALM.

OISE-HABITAT veut construire des garages sur une parcelle lui appartenant et ce, pour répondre aux attentes des locataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise OISE-HABITAT à étudier un projet d'implantation de garages derrière les bâtiments implantés rue Léon Jouhaux.

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur NOLLET donne la parole à ses collègues.

M. WÉMAUX :

- transmet à ses collègues les remerciements de Mme DAVID et Mme TONNELIER pour la manifestation de sympathie organisée à l'occasion de leur départ de la Commune.
- précise que c'est suite à la décision du tribunal du jeudi 24 juin que la société PAPREC remplacera la Papeterie de Pont Sainte Maxence PSM.
- donne des informations sur le 20^{ème} échange franco-allemand du Collège René CASSIN.
- évoque le problème d'accès à l'école maternelle par un autocar le jour des sorties scolaires.

A. KOENIG :

- signale des problèmes rencontrés sur le site des Jardins Familiaux lors du déroulement du concours de pétanque du 12/06/2010 (têtes de robinets changées permettant l'accès à toute personne). T.NOLLET a déjà envoyé un courrier.
- intervient concernant le changement du poteau Incendie près des services techniques. (Coût 2 970 €)
- déplore la fréquentation de la rue de la Boissière par un engin agricole se rendant sur des parcelles de terre à proximité de ce lotissement. Le passage par le chemin communal n°4 dit de la Cavée du Moulin serait plus judicieux.
- rapporte un problème de stationnement de véhicules lors de la rentrée et sortie des enfants de la Maternelle. Un courrier des riverains demande le déplacement du système de sécurité.

K. FOYART :

- demande le remplacement du panneau d'information associatif qui n'existe plus, dans le bas de Brenouille face à la propriété de M.Mme BONIFACE.

A.OGIEZ :

- sollicite l'installation d'un banc, rue du curé suite à une demande d'une personne âgée.

J.PICQUE :

- signale l'état des haies non entretenues et débordant sur le trottoir et la chaussée appartenant à M.Mme AUGY 34 rue de la Libération.

T.NOLLET va leur adresser un courrier avec un délai d'un mois pour régulariser la situation.

Il n'y a pas de public.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole,
M. NOLLET lève la séance à 22h 40.

La Secrétaire

Le Maire

J.PICQUE

T.NOLLET